

**Non classifié**

**DAF/COMP/GF/WD(2013)58**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**20-Feb-2013**

**Français - Or. Anglais**

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Annule & remplace le même document du 20 février 2013**

**Forum mondial sur la concurrence**

**CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

**Contribution du Gabon**

**-- Session I --**

*Cette contribution est soumise par le Gabon au titre de la Session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 28 février et 1er mars 2013.*

**JT03334933**

**Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine**

*Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*



**DAF/COMP/GF/WD(2013)58  
Non classifié**

**Français - Or. Anglais**

## CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

-- Gabon \* --

### 1. L'efficacité économique comme instrument de lutte contre la pauvreté

1. La promotion de l'économie, objectif traditionnel de la politique de la concurrence, doit entraîner un meilleur partage des richesses et permettre de lutter contre la pauvreté.

2. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique économique du pays appelée le PSGE (Plan Stratégique Gabon Émergent) dont l'objectif est d'aboutir à une « prospérité partagée », les pouvoirs publics s'attellent à mettre en œuvre des mesures afin d'attirer l'IDE (l'investissement direct étranger) notamment par la mise en place des instruments chargés d'améliorer le climat des affaires et faciliter l'établissement des entreprises. Au nombre des initiatives figure le CDE (Centre de Développement des Entreprises); celui-ci contribue activement au développement des entreprises au Gabon par la simplification des procédures administratives et par une plus grande efficacité dans le processus de traitement des dossiers.

3. Dans le même ordre d'idées, on peut compter dans le cadre de la politique de la concurrence, la mise en place d'une charte des investissements comportant des dispositions attractives.

4. La mise en place de tous ces instruments a pour but d'atteindre une efficacité économique qui doit profiter à tous notamment par la création d'emplois devant entraîner une réduction du chômage.

5. On assiste à un développement d'un tissu des PME (petite et moyenne entreprise) et des PMI (petite et moyenne industrie)

### 2. L'ouverture des marchés entraîne une meilleure disponibilité des produits à moindre coût

6. La concurrence profite aux entreprises mais aussi aux consommateurs dans la mesure où elle permet d'avoir une meilleure disponibilité des produits à des prix abordables, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie d'une certaine tranche des populations.

7. On peut remarquer dans les quartiers populaires des villes gabonaises que la plupart des foyers disposent de produits qu'ils n'auraient pas pu acquérir.

8. C'est le cas des véhicules : du fait de l'implantation de plusieurs vendeurs d'occasion ou des vendeurs proposant des véhicules neufs à moindre coût, plusieurs ménages disposent désormais d'un moyen de déplacement.

9. C'est le cas du marché de la téléphonie mobile, où il y a moins de 10 ans avec un seul et unique opérateur, l'accès au téléphone portable était réservé à une certaine élite alors qu'aujourd'hui n'importe

---

\* Contribution soumise par Mme. Anne-Marie ENGOUMA, Directeur Adjoint de la Concurrence par Intérim, Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation.

quel gabonais peut avoir accès à un téléphone portable, d'une part, d'autre part la couverture s'étend désormais à l'ensemble du territoire national.

10. De nombreux secteurs tels que la santé ou l'éducation suivent ce même schéma.

11. D'autre part, le respect des règles de transparence (affichage des prix notamment) contenues dans les dispositions relatives à la concurrence, les consommateurs avertis font des économies lors de leurs achats qu'ils peuvent affecter à d'autres dépenses.

12. **L'excès de concurrence est paradoxalement peut causer la paupérisation des populations** du fait :

- Des conditions de travail inhumaines qui sont imposées aux employés au nom de la poursuite de la compétitivité où le profit demeure le maître mot au détriment du bien être des travailleurs ;
- De la présence sur les marchés des produits ne répondant pas aux normes sanitaires et qui mettent parfois en danger la vie des consommateurs qui les achètent.

13. **Afin de profiter de la concurrence les pouvoirs publics doivent s'atteler à diffuser la culture de la concurrence** qui doit permettre aux consommateurs de mieux profiter des bienfaits de la concurrence.

14. Pour que la concurrence puisse avoir des effets durables sur la pauvreté, il est nécessaire que les pouvoirs **publics soient forts afin d'exercer des contrôles effectifs sur le terrain.**